

1. Record Nr.	UNINA9910798058003321
Autore	La Sabliere Jean-Marc de <1946->
Titolo	Le Conseil de securite des Nations Unies : ambitions et limites / / Jean-Marc de La Sabliere ; preface de Kofi Anan
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles : , : Larcier, , [2015] ©2015
ISBN	2-8044-8468-8
Descrizione fisica	1 online resource (255 p.)
Collana	Prevenir, negocier, resoudre
Disciplina	341.2323
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di bibliografia	Includes bibliographical references and index.
Nota di contenuto	Couverture -- Titre -- Copyright -- Collection -- Preface -- Remerciements -- Avant-propos -- Introduction -- A. Les erreurs et les insuffisances de la SDN ont servi de lecon -- B. La deuxieme guerre mondiale, creuset de la Charte des Nations Unies -- 1. Le Conseil de securite a ete pense et discute par les trois grands pendant la guerre -- 2. La perspective de la victoire a accelere les negociations des trois grands sur la Charte et en particulier sur le Conseil de securite -- 3. Le projet des grandes puissances avalise par la conference de San Francisco -- C. Le Conseil de securite a survecu aux transformations du monde -- Chapitre 1. Presentation generale du Conseil de securite -- A. Caracteristiques essentielles -- 1. La Charte comme la pratique conferent au Conseil de securite un role majeur pour maintenir la paix, la restaurer et reprimer les agressions -- 2. Le Conseil de securite est dote de pouvoirs considerables -- 3. Le Conseil de securite agit au nom de la communaute internationale -- 4. Le Conseil de securite est domine par les membres permanents. -- 5. Le Conseil de securite est un organe politique -- 6. Le Conseil de securite fait souvent preuve d'inventivite -- B. Les textes adoptes par le Conseil de securite -- 1. Les resolutions -- 2. Les declarations du President -- 3. Les declarations a la presse -- 4. Le choix entre les textes -- Chapitre 2. Le fonctionnement du Conseil de securite -- A. Questions de procedure et autres questions -- B. L'ordre du jour des reunions et la liste des questions dont le Conseil est saisi -- 1. L'inscription d'une question a

l'ordre du jour d'une reunion -- 2. La difficile revision de la liste des questions dont le Conseil est saisi -- 3. Analyse des questions discutees dans la periode recente -- C. Le programme de travail mensuel -- D. Les reunions.

1. Les reunions formelles du Conseil de securite -- 2. Les reunions de consultations -- 3. Le role limite du President -- E. Les organes subsidiaires -- F. Partenariat et dialogue -- 1. Le Secetaire general, partenaire du Conseil de securite -- 2. Les sources exterieures d'information -- le dialogue avec les Etats ne siegeant pas au Conseil, ainsi qu'avec les autres organisations et la societe civile -- Chapitre 3. Les membres permanents -- A. La mention des membres permanents dans la Charte -- B. Le veto -- 1. L'article 27 de la Charte -- 2. La pratique -- C. La relation avec le Secetaire general -- D. L'histoire du Conseil de securite se confond largement avec celle des relations entre les permanents -- 1. La periode de la guerre froide -- 2. De la fin de la guerre froide a la periode recente -- 3. L'annee 2011, une nouvelle periode s'ouvre -- E. Le « P5 » -- 1. La genese et le fonctionnement du P5 -- 2. Activite et inactivite du P5 -- F. Le Conseil de securite et les Nations unies : une vision differente selon les membres permanents -- 1. Les Etats-Unis -- 2. La Chine -- 3. La Russie -- 4. La France -- 5. Le Royaume-Uni -- Chapitre 4. Les acteurs et la negociation -- A. Les acteurs -- 1. Le Representant permanent et son equipe -- 2. Le Secetaire general et le Secretariat -- B. La negociation -- Chapitre 5. Le reglement pacifique des conflits. La diplomatie preventive -- A. Le reglement pacifique des differends -- 1. Difficulte d'appliquer a la lettre le chapitre VI -- 2. La pratique concernant le reglement pacifique des differends et des situations de crises ou de conflits -- 3. Les limites du Chapitre VI et les risques qui en resultent pour la credibilite du Conseil de securite -- 4. Gradation vers le Chapitre VII -- B. L'approche preventive -- 1. Le passe lointain et plus recent -- 2. Le present -- Chapitre 6. Le Chapitre VII de la Charte (1). A. Remarques liminaires -- 1. Un recours croissant au chapitre VII -- 2. Une determination qui n'est pas toujours enoncee formellement -- 3. Realisme et audace dans la mise en œuvre des articles 39, 41 et 42 -- B. Les sanctions -- 1. Une utilisation imprudente et meme inconsequente dans les annees quatre-vingt-dix -- 2. Les corrections apportees par l'experience -- 3. Un bilan difficile a etabli mais, tout compte fait, plutot positif -- 4. Un defi permanent -- Chapitre 6 (suite). Le Chapitre VII de la Charte (2) -- A. L'emploi de la force -- 1. La non application des articles 43 et suivants de la Charte -- 2. La pratique : la formule de « l'autorisation » -- 3. Fondements et limites de l'autorisation d'utiliser la force donnee par le Conseil -- 4. L'evocation du droit naturel de legitime defense -- 5. L'importance toujours fondamentale du Conseil de securite pour legitimer le recours a la force -- B. L'article 50 et la prise en compte des effets collateraux des mesures coercitives sur des Etats tiers -- Chapitre 7. Les Operations de maintien de la paix -- A. Origines et apercu historique -- 1. Les origines -- 2. Apercu historique -- B. Principales caracteristiques des OMP actuelles -- 1. Il s'agit d'une activite importante et d'un effort mutualise -- 2. Les grandes categories d'OMP actuellement deployees -- C. Les Missions politiques -- D. L'emploi de la force par les OMP -- 1. Le rappel constant des principes -- 2. Une certaine amelioration des mandats concernant la protection des civils -- 3. Le recours en tant que de besoin a l'appui de forces nationales -- 4. Les exceptions a la regle d'or -- E. Les competences respectives du Conseil de securite, du Secetaire general et de l'Assemblee generale -- 1. Les principales fonctions du Conseil de securite -- 2. Le role du Secetaire general dans la preparation, la gestion et la conduite des

OMP.

D. 2002, une année pleine de risques qui s'achève par la résolution 1441 et une unité de façade -- E. La crise de 2003 : le Conseil de sécurité dans la tourmente -- F. Un retour à la coopération des cinq permanents -- Chapitre 10. Le Proche-Orient : le Liban, le conflit israélo-arabe et la Syrie -- A. Le Liban : le Conseil de sécurité en initiative -- B. Le conflit israélo-arabe : une histoire décevante pour le Conseil de sécurité malgré quelques réalisations -- 1. Le conflit israélo-arabe dans l'histoire du Conseil de sécurité -- 2. Les principales contributions du Conseil de sécurité à la paix dans la région : principes et déploiement de forces d'observation et d'interposition -- C. La Syrie depuis 2011 : le Conseil de sécurité presque paralysé -- Chapitre 11. L'action humanitaire et les droits de l'homme -- A. Le Conseil de sécurité et la préoccupation humanitaire -- 1. Les risques de l'imperatif humanitaire -- 2. L'accès à l'aide humanitaire, une préoccupation toujours présente -- B. Les droits de l'homme au Conseil de sécurité : avancées et limites -- 1. Les avancées -- 2. Les limites -- C. Le Conseil de sécurité et la justice pénale internationale -- 1. Le Conseil de sécurité, créateur de juridictions pénales internationales ad hoc -- 2. La Cour pénale internationale (CPI) -- D. La « responsabilité de protéger » -- 1. Naissance du principe aux Nations Unies -- 2. L'application du principe : la percée et la mise en cause -- 3. Le débat sur la responsabilité de protéger -- Chapitre 12. Les « nouvelles » menaces à la paix et la sécurité internationales : la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme et la piraterie maritime -- A. La non-prolifération des armes de destruction massive -- 1. La réaction contre les politiques nationales -- 2. La prolifération des ADM, menace à la paix et la sécurité internationales. 3. L'approche normative : la résolution 1540 (2004).
